



La Gazette de HOUX

Bonne et Heureuse Année



*De la part de toute l'équipe
municipale pour cette nouvelle
année : Santé, Paix, Harmonie et
Réussite pour vous et tous vos
proches.*

MEILLEURS VŒUX POUR 2020!!!

Editorial	2	Vie locale	Prise de commandement à la Gendarmerie	7
Vie municipale	3	Informations municipales	Elections municipales Urbanisme, ZAC	8
Vie locale	4	Informations municipales	Collecte des déchets	9
Vide Greniers Cérémonie du 11 Novembre Balade du Père Noël		Informations municipales	L'essentiel des Conseils Municipaux	10-11
Vie locale	5	Etat civil, Agenda, Numéros importants, Permanences de la Mairie		12
Repas de Noël des Anciens				
Vie Locale	6			
Loto 2020 Sophrologie Gymnastique				

EDITORIAL



2020, c'est l'année des élections municipales. Je tiens à vous faire partager ma décision de « raccrocher les gants ». Cet engagement personnel de 25 ans (1995 / 2020) est pour moi largement suffisant. Durant ces 25 années, la commune de Houx a su accompagner et encourager, un développement tant au niveau des services à la population, que de l'acquisition d'équipements ou de l'arrivée de nouvelles technologies au service de tous.

Tous les investissements importants de notre commune ont été financés sans augmenter les impôts communaux.

Une bonne nouvelle est le versement début 2020 de 107 000 € du à notre commune après notre départ de notre ancienne Communauté de Communes des Portes Euréliennes, c'est le résultat d'une négociation qui a duré près de 2 années. L'autre information, c'est la baisse de notre population en moins de 5 ans de 817 nous sommes aujourd'hui 766 habitants et l'écart est très important.

Je pense que cette baisse brutale de la population de la commune de Houx et ses conséquences seront sans nul doute, le défi numéro un de la nouvelle décennie qui s'ouvre à nous.

*Jean-François PICHERY
Maire de Houx*

REDACTEURS	DIRECTEUR DE PUBLICATION : JF Pichery
JF Pichery, P. Roger, JL Fouquet, M. Guily	REALISATION : JL Fouquet
Nombre d'exemplaires : 350	EDITEUR : Commune de HOUX

Rétrospective (1995 / 2020)

Après un engagement personnel de 25 ans de 1995 à 2001 comme Conseiller Municipal sous l'égide d'Alain MOSNIER, avec l'appui de Michel MAUBAILLY et de Robert VIGEARS, nous avons vu l'édification de la nouvelle station d'épuration qui est actuellement en service, ainsi que la mise en place de la cantine scolaire sur l'école de Houx.

Ensuite, sous les mandatures suivantes soit 19 ans de mandat de Maire, nous avons engagé :

- Les enfouissements de réseaux ; aujourd'hui plus des 4/5^{ème} sont réalisés et j'ai inscrit auprès de Chartres Métropole leur continuité dans le cadre d'un plan d'action 2020/2026 pour que l'ensemble de notre commune soit réalisée.
- La réfection des voiries communales, une partie de la rue de l'Aqueduc et de la rue du Val de Voise
- 10 années ont été nécessaires pour la restauration de l'église de Houx, et presque autant pour les travaux de réhabilitation du cimetière.
- La mise en place d'une garderie périscolaire communale
- La création de notre salle socioculturelle et depuis peu son annexe de stockage.
- La création d'un atelier et garage communal, ainsi qu'un parc d'outils indispensables au travail technique.
- Pour le très haut débit, j'ai soutenu aux travers de nombreuses réunions et de plusieurs interventions, remarquées lors de congrès des maires d'Eure et loir, l'arrivée de la fibre à l'habitant, ce dont nous disposons aujourd'hui.
- Nous avons maîtrisé notre budget toutes ces années sans augmenter les taux.
- Nous avons choisi librement et intelligemment notre intercommunalité avec notre arrivée au sein de Chartres Métropole.
- Tout dernièrement nous avons grâce à Chartres Métropole bénéficié du remplacement du réseau d'eau potable défaillant de la rue de la Villeneuve et de la réfection de la voirie et du tapis roulant. Sans oublier le city stade.



Un temps fort avec les manifestations de la commémoration du centenaire de la grande guerre de 14/18, notamment la bibliographie des enfants de Houx morts pour la France. Un grand bravo à toute l'équipe qui les ont réalisées. Cette exposition a reçu de nombreuses félicitations élogieuses de la part de nombreuses personnalités et de visiteurs, en particulier les anciens combattants.

Bien sûr, je n'ai pas accompli tout cela seul, je tiens à remercier l'ensemble des membres des différents conseils municipaux successifs qui ont cru et soutenu tous ces projets, je ne vais pas citer toutes les personnes qui m'ont accompagné par leur dévouement pour notre commune, leurs conseils éclairés et leur aide pratique. Je sais qu'elles et qu'ils vont forcément se reconnaître. Je ne citerai donc que quelques personnes : Dominique PELARD qui nous a quittés trop tôt, c'est lui qui a défendu les enfouissements de réseaux, la commune de Houx lui doit beaucoup. Edith CARNEVILLIER qui a été vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, très engagée dans la vie sociale de notre village, aujourd'hui son absence nous manque ! André BALLET et Danny CORBONNOIS qui ont eu à cœur l'intérêt général de la commune et qui ont donné tout leur temps sans compter.

Merci à l'ensemble du personnel communal pour leur engagement au profit des habitants de Houx. Merci à Angélique et Thérèse qui sont de grands soutiens au secrétariat de mairie. Je ne veux pas oublier Alain qui par ses compétences multiples, surtout techniques a contribué sans nul doute à l'amélioration générale de notre commune sans oublier Murielle, Jordan, Christine et les petits nouveaux Guylène et Stéphane.

Jean-François PICHERY

VIE LOCALE

VIDE GRENIERS 2019

Le dimanche 6 octobre 2019 s'est déroulé dans les rues du centre village le traditionnel vide-greniers. La date, qui correspond aux derniers vide-greniers de la saison, fait toujours craindre une météo défavorable. Et cette année encore l'incertitude a plané jusqu'au dernier moment, au point de décourager certains exposants.

En effet les rues étaient moins remplies que d'habitude, certains personnes n'étant pas venues, bien qu'ayant réservé leur emplacement.

Au final le ciel gris ne s'est pas déversé et les chineurs ont pu arpenter les rues et profiter des bonnes affaires tout en profitant le midi des stands de restauration proposés par les membres du CPCF.

A l'année prochaine!



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre les Houssois étaient invités à assister à la traditionnelle cérémonie devant le monument aux morts.

Si l'année 2018 marquait le centenaire de la fin des combats, celle de 2019 n'est pas moins importante, anniversaire de la fin réelle de la guerre par la signature du traité de Versailles.

Malgré un temps automnal très maussade de nombreux habitants ont tenu à venir commémorer cet évènement et rendre hommage à nos soldats tombés pour leur pays, et plus largement à toutes les victimes du conflit.

La matinée s'est achevée à la Mairie par un vin d'honneur et distribution de friandises aux enfants.



BALADE DU PÈRE NOËL

Le ciel ne fut pas favorable pour la traditionnelle balade du Père Noël le samedi 21 décembre. Une pluie froide s'est invitée peu avant le début de la promenade, privant les enfants du traditionnel circuit, arpenté par le Père Noël transporté par les ânes de Marolles et de fait des distributions de friandises lors des arrêts...

Le parcours a donc eu lieu rapidement, la carriole étant suivi par des voitures mais tout le monde s'est

retrouvé au chaud pour profiter du Père Noël, du beau sapin tout en dégustant les gâteaux et boissons dans une sympathique ambiance.

Il faudra commander un temps plus clément pour 2020 !



REPAS DE NOËL DES ANCIENS

C'est une tradition bien ancrée, et fort attendue chaque année : le Noël des Anciens de la commune, principalement concrétisé par un repas-spectacle auquel sont conviés tous les aînés du village.



Organisé par le C.C.A.S. il s'est déroulé cette année le samedi 7 décembre dans la salle socioculturelle, en présence du personnel communal et de membres du conseil municipal, occasion privilégiée de rencontrer les habitants et d'échanger avec eux dans une ambiance détendue.

La participation fut importante, d'autant plus que l'âge des bénéficiaires avait été abaissé.

La prestation fut assurée par l'équipe

du cabaret « L'Étincelle », de Pierres.

Outre le repas ils ont fait profiter l'assistance d'un spectacle, auquel participait le public, consacré aux années 60. Chants, danses, numéros divers qui ont rappelé nombre de souvenirs de jeunesse à la plupart des personnes présentes dans la salle.

L'après midi s'est ainsi déroulé dans une excellente ambiance, très



conviviale et rendez vous est pris pour tous l'année prochaine!



GRAND LOTO 2020



DIMANCHE 8 MARS 2020
à la salle Socio culturelle de
HOUX

LOTO

Organisé par le comité des fêtes de Houx

De nombreux lots pour une valeur totale de 1800 €

4€ la carte
10€ les 3 cartes
15€ les 5 cartes
20€ les 10 cartes

3 Parties spéciales gratuites pour les enfants < 13 ans

Ouverture des portes : 13H00
Début du loto : 14h00
Point restauration sur place :
gâteaux, crêpes, café, boissons -
friandises

N'attendez pas trop pour vous inscrire, places limitées dans la salle !

Réservez dès maintenant avec le coupon ci-dessous. (le retourner dans la boîte aux lettres de la mairie)

Nom : _____ prénom _____ tel _____

Mail : _____

Nombre de personnes : _____ nombre de cartes : _____

ou par mail : cpcfhoux@gmail.com en indiquant les informations ci-dessus

Pour tout renseignement : au 06 50 99 47 43 ou 06 67 82 74 51

Le loto, organisé par le CPCF, aura lieu le **dimanche 08 Mars 2019** à la salle socio culturelle de HOUX

L'équipe de bénévoles vous attend nombreux pour cette deuxième édition

Informations : voir le prospectus joint à la gazette!



DECOUVERTE DE LA SOPHROLOGIE

La sophrologie propose un ensemble d'outils pour gérer ses émotions. Cette discipline a pour objectif un état de bien être en toute situation ainsi qu'une meilleure connaissance de soi.

Quand nous avons démarré cette discipline, nous étions un groupe de 12 personnes
Après une distribution de prospectus aux villages voisins, 12 autres personnes se sont inscrites.

Les séances ont lieu 1 fois par mois le mercredi de 19h30 à 20h30 - cout : 12€ la séance
Sophrologue : Marine Bourgeois (cabinet à Maintenon)

Si vous êtes intéressés : selhoux@gmail.com

REPRISE DE LA GYM saison 2019/2020

Nous nous sommes tous retrouvés en pleine forme pour une nouvelle année sportive !

Pour les cours du lundi et vendredi : nous étions 62 adhérents la saison dernière. A ce jour, 14 adhérents n'ont pas repris, 6 nous ont rejoints, soit 52 adhérents pour cette saison

Le groupe est constitué de 41 femmes et 11 hommes

Animatrice : Laure Dufay

Adhésion pour l'année : 125€ dont 29.90€ part de licence

Pour le cours du mardi soir : nous étions 17 adhérentes la saison dernière, pour cette rentrée, nous comptabilisons 10 départs et 11 nouvelles adhérentes. Ce cours compte donc 18 inscrites pour cette saison. Deux adolescentes font partie de groupe

Animateur : Alexis Thiri

Adhésion pour l'année : 100€ dont 29.90€ part de licence

Si vous êtes intéressés : selhoux@gmail.com ou 06 50 99 47 43

Bonne saison sportive !

PRISE DE COMMANDEMENT A LA GENDARMERIE

Le Lieutenant de gendarmerie Godineau, à la tête de la communauté de brigade de Maintenon depuis quelques années, avait quitté son poste durant l'été pour exercer d'autres fonctions.

Le 13 novembre 2019 c'est dans l'enceinte du château de Maintenon que son successeur, le Lieutenant Julien Le Botlan a été officiellement nommé à ce poste lors d'une cérémonie dirigée par le Commandant Cyril Colliou, à la tête de la compagnie de Lucé.



Le choix du château de Maintenon, au lieu d'une enceinte militaire, n'est pas un hasard, il s'inscrit dans une volonté de proximité avec la population et de partage d'histoire locale.

Il tend également à montrer l'importance de la brigade de Maintenon que le commandant considère comme « le poumon de la compagnie ».



Au cours de la cérémonie des distinctions ont été remises à quatre gendarmes aux résultats remarquables. La cérémonie s'est poursuivie par des discours et une petite réception dans l'Orangerie. Le lieutenant Le Botlan est à présent responsable de la communauté de Maintenon, Hanches et Epernon, soit 30 gendarmes pour un territoire de dix huit communes (30 000 habitants). Il a déjà appréhendé la délinquance présente, venant de région parisienne mais également locale, pouvant venir de Chartres et Dreux. Ses objectifs affichés : violences intrafamiliales, délinquance routière, atteintes aux biens, évidemment maintenir le contact avec les élus et favoriser la prévention par l'écoute, l'information et la sensibilisation.

NOUS LUI SOUHAITONS LA BIENVENUE ET LA REUSSITE DANS SES TÂCHES!

INSCRIPTIONS ELECTIONS - IMPORTANT



Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2020**. Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

Pour ces élections, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées. Pour les jeunes, l'inscription est automatique lors de leur recensement.

⇒ L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. **Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020** (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin).

Les inscriptions peuvent s'effectuer :

- ⇒ En mairie
- ⇒ En ligne via la site internet www.service-public.fr
- ⇒ Par courrier en téléchargeant un formulaire via le site ci dessus

Urbanisme, zones à urbaniser et ZAC

Les documents d'urbanisme, le PLU (plan local d'urbanisme) dans le cas de la commune de Houx et avant lui le POS (plan d'occupation des sols), définissent la constructibilité des terrains.

Parmi les terrains urbanisables, l'on distingue des terrains immédiatement constructibles dans les zones urbaines anciennes (zones UA) et dans les zones urbaines pavillonnaires (zones UB), des terrains à urbaniser par la voie exclusive de la réalisation de lotissements (zones AU), ceci à plus ou moins long terme.

Les zones AU 1 peuvent être urbanisées immédiatement sous la forme de lotissements, tandis que les zones AU 2 ne peuvent l'être, qu'une fois toutes les zones AU 1 loties (elles deviennent à leur tour des zones AU 1).

Il existe actuellement sur le territoire communal deux zones AU 1, qui sont classées à urbaniser sous forme de lotissements depuis 1994. Classées AU 2 au moment de l'adoption du premier POS dans le milieu des années 1980, elles sont devenues automatiquement AU 1 en 1994, une fois les premières tranches du lotissement de la Pommeraie réalisées. **Le PLU adopté en 2012 s'est contenté de reconduire le classement existant depuis 1994, en assortissant ce classement en zone à lotir de la contrainte de la ZAC (zone d'aménagement concertée) qui permet la maîtrise de l'opération par la commune dans l'intérêt général.**

Il s'agit d'un dispositif juridique qui permet à la commune, **une fois la décision prise par le propriétaire de vendre à un lotisseur, de choisir elle-même l'aménageur foncier en lui imposant un cahier des charges prédéfini depuis 2012** (nombre et types de logements à implanter, emplacement et disposition des voiries et réseaux, participation aux équipements collectifs). Lors de la vente, pour garantir davantage la qualité du projet, le conseil municipal peut également décider d'utiliser son **droit de préemption urbain**, lui permettant de se substituer à l'acquéreur. Le dispositif de la ZAC constitue également un outil pour notre commune lui permettant de maintenir l'effectif de sa population, actuellement décroissante.

La ZAC multi-sites de notre commune couvre les zones non construites **sur deux secteurs**. Le premier est délimité par les rues des Carreaux, du Château d'Eau et des Anciens Vergers. Le second par la rue de la Mairie, la rue du Val de Voise et le chemin du Saint-Sacrement.

Une zone AU 2 est présente sur le secteur de la Villeneuve, sur la zone non construite située à l'angle de la rue de l'Aqueduc et du chemin de la Grenouillère.

COLLECTE DES DECHETS IMPORTANT!



Information aux habitants
des communes de
Houx et Champseru

Nouvelle organisation pour la gestion de vos déchets

Madame, Monsieur,

Depuis le 1er janvier 2018, votre commune a intégré la communauté d'agglomération Chartres métropole qui compte, parmi ses compétences, la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Depuis cette date, l'agglomération a donc repris la gestion du service public d'élimination des déchets ménagers. Pour la collecte, le service a continué à être assuré par la société Pizzorno, conformément au contrat en cours.

Pour le traitement des déchets, Chartres métropole a passé une convention avec SITREVA qui arrive à échéance au 31 janvier 2020. A compter de cette date, l'agglomération va donc assurer le traitement des déchets collectés sur votre commune, ce qui va conduire à un changement de lieux de déchargement des collectes.

Chartres métropole et la Société Pizzorno se sont rapprochées pour définir une nouvelle organisation des tournées de collecte qui tient compte du changement des sites de traitement des déchets. Cette réorganisation est mise en place jusqu'à la fin du contrat, soit au 31 juillet 2020.

Concrètement, vous allez changer de jours de collecte pour vos déchets, à compter du 1er février 2020. Reportez-vous à votre calendrier pour connaître les nouveaux jours de ramassage de vos déchets.

A noter, seuls les jours de collecte se trouvent modifiés. En tant qu'usagers du service, vous utilisez vos bacs roulants à présenter la veille au soir du ramassage, à partir de 19h.

En cas de jour férié, les rattrapages sont précisés sur le calendrier.

Concernant la collecte du verre, vous utilisez les conteneurs d'apport volontaire existant pour déposer vos bouteilles et bocaux en verre.

Enfin, la collecte des objets encombrants en porte-à-porte se poursuit. Elle a lieu 2 fois dans l'année, dans chaque commune. Pour toute question concernant ce service, contactez dès à présent Chartres métropole.

Pour mémoire, les gravats, déchets végétaux, cartons en vrac, déchets dangereux, etc... ne sont pas collectés avec les ordures ménagères ; ils doivent être déposés en déchetterie. Vous avez accès aux déchetteries de l'agglomération (une carte vous est fournie sur place, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois). Par voie de convention, Chartres métropole et SITREVA s'organisent pour vous permettre également de continuer à utiliser votre déchetterie habituelle.

Enfin, la collecte des déchets végétaux en apport volontaire reprendra à compter du 1er avril 2020. Une information vous sera diffusée préalablement à cette reprise de service.

Attention, Chartres métropole diffusera un nouveau calendrier de collecte pour le second semestre 2020, dès que le service sera organisé, suite à la fin du contrat avec la société Pizzorno.

Pour toute question ou en cas de difficulté à propos de la gestion de vos déchets, contactez le numéro vert-Info Déchets de Chartres métropole :

N° Vert 0 800 22 20 36

Appel gratuit d'un poste fixe

Nous vous remercions, par avance, de votre contribution au bon fonctionnement de ces services.

Retrouvez les calendriers de collecte
et les consignes de tri sur Chartres-metropole.fr



Attention,
à partir du mois de février,
la collecte
des ordures ménagères
a lieu le mardi.

Calendrier des collectes de vos déchets 2020

PRÉSENTEZ VOS DÉCHETS LA VEILLE DE CHAQUE COLLECTE À PARTIR DE 19H.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
ME 1	SA 1	DI 1	ME 1	VE 1	LU 1	ME 1
JE 2	DI 2	LU 2	JE 2	SA 2	MA 2	JE 2
VE 3	LU 3	MA 3	VE 3	DI 3	ME 3	VE 3
SA 4	MA 4	JE 4	SA 4	LU 4	JE 4	SA 4
DI 5	ME 5	SA 5	DI 5	MA 5	VE 5	DI 5
LU 6	JE 6	LU 6	LU 6	ME 6	SA 6	LU 6
MA 7	VE 7	SA 7	MA 7	JE 7	DI 7	MA 7
ME 8	SA 8	DI 8	ME 8	VE 8	LU 8	ME 8
JE 9	DI 9	LU 9	JE 9	SA 9	MA 9	JE 9
VE 10	LU 10	MA 10	VE 10	DI 10	ME 10	VE 10
SA 11	MA 11	JE 11	SA 11	LU 11	JE 11	SA 11
DI 12	ME 12	SA 12	DI 12	MA 12	VE 12	DI 12
LU 13	JE 13	LU 13	LU 13	ME 13	SA 13	LU 13
MA 14	VE 14	SA 14	MA 14	JE 14	DI 14	MA 14
ME 15	SA 15	DI 15	ME 15	VE 15	LU 15	ME 15
JE 16	DI 16	LU 16	JE 16	SA 16	MA 16	JE 16
VE 17	LU 17	MA 17	VE 17	DI 17	ME 17	VE 17
SA 18	MA 18	JE 18	SA 18	LU 18	JE 18	SA 18
DI 19	ME 19	SA 19	DI 19	MA 19	VE 19	DI 19
LU 20	JE 20	LU 20	LU 20	ME 20	SA 20	LU 20
MA 21	VE 21	SA 21	MA 21	JE 21	DI 21	MA 21
ME 22	SA 22	DI 22	ME 22	VE 22	LU 22	ME 22
JE 23	LU 23	MA 23	JE 23	SA 23	MA 23	JE 23
VE 24	MA 24	JE 24	VE 24	DI 24	ME 24	VE 24
SA 25	ME 25	SA 25	SA 25	LU 25	JE 25	SA 25
DI 26	SA 26	DI 26	DI 26	MA 26	VE 26	DI 26
LU 27	JE 27	LU 27	LU 27	SA 27	MA 27	LU 27
MA 28	VE 28	SA 28	MA 28	JE 28	DI 28	MA 28
ME 29	SA 29	DI 29	ME 29	VE 29	LU 29	ME 29
JE 30	DI 30	LU 30	JE 30	SA 30	MA 30	JE 30
VE 31	LU 31	MA 31	VE 31	DI 31	ME 31	VE 31

La sortie des déchets en dehors des jours de collecte peut faire l'objet d'une contravention.

ATTENTION
AUX JOURS FÉRIÉS
REPORTEZ-VOUS AU CALENDRIER !

www.chartres-metropole.fr

N° Vert 0 800 22 20 36
Appel gratuit d'un poste fixe

UN NOUVEAU CALENDRIER
SERA DISTRIBUÉ
POUR LE DEUXIÈME SEMESTRE

ORDURES MÉNAGÈRES

Une fois par semaine

EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

Consignes de tri:
Papiers, briques, cartonnages,
conserves et boîtes métalliques,
bouteilles et flacons en plastique

Une semaine sur deux

ENCOMBRANTS

24 mars
(sortir la veille, après 19h)

Déchets acceptés: TV, électroménager, les literies usagées et objets métalliques au rebut...
Refus: gravats, peintures, pneus...

Dépôt limité à 2m³. Poids maxi 75kg. Taille maxi 2m.

VERRE

Utilisez les points d'apport volontaire pour déposer vos pots et bouteilles en verre.

DÉCHETTERIE

Les jours et horaires d'ouverture au public et conditions d'accès sont disponibles au N° Vert et sur chartres-metropole.fr.

Comme suite à une modification de contrat entre Chartres Métropole et les sociétés de ramassage de déchets les modalités de collecte sont modifiées à compter du 1er février 2020. Tous les détails sont expliqués dans la lettre ci-dessous (distribuées à tous). Le calendrier de collecte (ci-joint) ne couvre donc que le premier semestre 2020. Il est disponible en téléchargement sur le site internet de la commune et sur le lien

L'ESSENTIEL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2019

- Recondution du contrat d'approvisionnement de la restauration scolaire par l'entreprise Yvelines Restauration (tarif inchangé de 2,3944 € hors taxes par repas fourni)
- Renouvellement du contrat de mise à disposition de la salle socioculturelle au profit de l'association Natural Dance (Maintenon) tous les jeudis soir de 18 h 30 à 22 h 30 – Redevance annuelle : 150 €
- Recrutement à titre contractuel de 2 enseignantes de l'Education Nationale pour assurer l'étude surveillée pour un temps global de 6 heures hebdomadaires (coût global hebdomadaire hors charges patronales: 134,43 €).

Séance du 11 octobre 2019

- Instauration d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux portant sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz
- Fixation de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité au taux maximum prévu par la législation avec indexation automatique
- Renouvellement des logiciels et prestations de services SEGILOG Mairie pour un coût annuel de 6.455 € annuels
- Révision des tarifs de l'étude surveillée : 25 € mensuels forfaitaires pour 1 enfant, 40 € pour 2 enfants, 45 € pour 3 enfants – Décision de créer un tarif à la journée à 1,5 €
- Acquisition des parcelles non constructibles AB 188 et 189 (225 m²) situées entre la rue de l'Aqueduc et le Canal Louis XIV dans la perspective de création de places de stationnement pour un prix de 1.000 €

Séance du 6 décembre 2019

- Révision du loyer du logement du 10 rue de la Mairie selon nouvel indice INSEE
- Adoption de la compétence obligatoire eaux pluviales urbaines par la communauté d'agglomération de Chartres Métropole (collecte des eaux sur les secteurs urbanisés et à urbaniser)
- Approbation des conclusions du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Chartres Métropole
- Indemnité de sortie due par la Commune au Syndicat des eaux Houx-Yermenonville-Armenonville-Moineaux fixée à 153.613 € (pris en charge par Chartres Métropole)
- Indemnité de sortie due par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France au profit du budget communal fixée à 107.250 €
- Acquisition d'une parcelle constructible cadastrée AB 78 (582 m²) située rue des Anciens Vergers pour un prix maximum de 8.000 €
- Demande de bénéfice du fond départemental de péréquation d'investissement pour les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 qui n'ont pu faire l'objet d'autres types de subventions
- Demande de subvention auprès de l'État (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les travaux de

réfection de la toiture de l'église et mise en place de gouttières

- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement 2020, avant l'adoption du prochain budget, dans la limite d'un quart des dépenses du même type constatée au titre de l'exercice 2019
- Reconduction de la convention de ramassage et de capture des animaux errants avec l'entreprise LUKIDOGS CAPTURE pour un forfait annuel de 422 €
- Reconduction des tarifs de la garderie périscolaire selon le barème de la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir
- Acquisition et installation de 5 panneaux de signalisation légaux de la vidéo-protection urbaine en entrée d'agglomération pour 913 € hors taxes
- Rejet de la proposition de créer un espace de jeux pour les enfants de 3 à 8 ans (10.400 € hors taxes avant subventions)
- Travaux de réfection des bordures de caniveaux adoptés pour 3 286 € (Entreprise LEROY - Yermenonville)

Certains ont pu croiser, au hasard des rues du village, le tracteur municipal. Le Conseil Municipal a jugé opportun de procéder au remplacement du précédent outil par un modèle plus fiable et plus adapté aux travaux demandés, avec les équipements nécessaires aux tâches des différentes saisons.



L'intégralité des Procès Verbaux des Conseils municipaux est disponible sur le site officiel de la commune à l'adresse suivante :

<https://www.ville-houx.com/vie-municipale/conseils-municipaux/>

Prochains Conseils Municipaux, en Mairie à 20h30

⇒ **Vendredi 24 janvier 2020**

⇒ **Vendredi 21 février 2020**

Le calendrier des conseils pour 2020 sera disponible sur le site Internet www.ville-houx.com



ETAT CIVIL

Naissances :

09/09/2019 : LAMIDEY Adriel, Sébastien, Stéphane
07/11/2019 : ROUXEL Lana, Aurore, Margot
21/12/2019 : ALVAREZ PEREZ Tylio, Ruben, Daniel



TOUTES NOS FELICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS!!!

Décès :

14/11/2019 : Mme DECOEUR Alberte, Colette
06/12/2019 : M. LEFEBVRE Bernard, Michel

TOUTES NOS CONDOLEANCES AUX FAMILLES ET AUX PROCHES

AGENDA

18 janvier 2020	Vœux du Maire (salle socioculturelle à 15 heures)
9 février 2020	Après midi « Jeux de Société » par l'association « Si tu aimes ton école »
8 mars 2020	Loto du CPCF (salle socioculturelle à 14 heures)
15 mars 2020	Elections Municipales de 8h à 18h (1er tour)
22 mars 2020	Elections Municipales de 8h à 18h (2ème tour éventuel)

CHARTRES METROPOLE - NUMEROS UTILES

Guichet unique / standard général
32/34 Bd Chasles à Chartres :
02 37 23 40 00 ouverture du Lundi au Vendredi de
9 h à 17 h et le Samedi de 9 h à 12 h 30

CM'Eau : **02 34 43 90 22** (eau potable et
assainissement) : toutes demandes des usagers

Agence commerciale CM Transports :
02 37 36 26 98 : abonnements, carte jeune,
informations

Déchets : numéro vert **0 800 22 20 36**

Ouverture de la Mairie :

Du Lundi au Vendredi, de 9h à 12 h et de 14h
à 17h sur rendez vous.

Les Mercredis de 14h à 19 h sans rendez-vous
Pour contacter la Mairie :

☎ : **02 37 32 31 54** (aux heures d'ouverture).
☎ : **02 37 32 31 94**

OU

www.ville-houx.com
(formulaire de contact en page d'accueil)

Déposez toutes vos remarques ou suggestions

✉ Mairie de HOUX 10 rue de la Mairie
28130 Houx